DE SANGOSSE

HELEXIOM DUO®

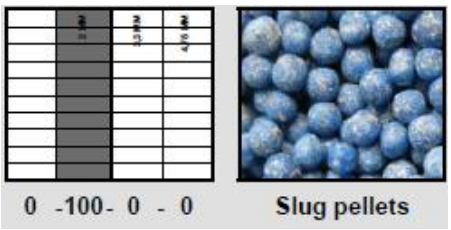

12 m

525 rpm

950 rpm

285 / 285 / 285

	75 cm	< 55 cm
	0°	4°

		ECO
	525	435
	950	790
	5	5

		H_2O
	435	435
	790	790
	7	B

	kg/min	ABCD	kg/min	km/h				kg/ha		
				7.0	8.0	9.0	10.0	11.0	12.0	13.0
6	0.15	C	0.38	2.7	2.4	2.1	1.9	1.7	1.6	1.5
7	0.25	C	0.65	4.6	4.1	3.6	3.2	2.9	2.7	2.5
8	0.35	C	0.92	6.5	5.7	5.1	4.6	4.2	3.8	3.5
9	0.46	C	1.2	8.5	7.4	6.6	5.9	5.4	4.9	4.6
10	0.70	C	1.8	13	11	10.0	9.0	8.1	7.5	6.9
11	0.95	C	2.4	17	15	13	12	11	10.0	9.2
12	1.2	C	3.0	21	19	17	15	14	13	12
13	1.5	C	3.7	26	23	21	19	17	15	14
14	1.8	C	4.4	31	27	24	22	20	18	17
15	2.0	C	5.1	36	32	28	25	23	21	20
16	2.4	C	5.9	42	37	33	29	27	25	23
17	2.7	C	6.7	48	42	37	33	30	28	26
18	3.1	C	7.5	53	47	42	37	34	31	29

Conditions générales : Les valeurs de réglages des épandeurs et des micro-granulateurs sont données à titre indicatif. En effet, le comportement des granules anti-limaces est susceptible de varier en fonction des conditions météo (taux d'hygrométrie en particulier). L'expérience montre par ailleurs que les épandeurs du marché peuvent, eux aussi, présenter des variations importantes dans leur fonctionnement, même en adoptant les mêmes réglages. Pour éviter que les doses appliquées et l'homogénéité des répartitions ne diffèrent de celles souhaitées, DE SANGOSSE recommande à chaque utilisateur de vérifier la validité des réglages adoptés.

HELEXIOM DUO® - AMM n° 2190173 - Phosphate ferrique IPmax 16.2 g/kg, Métaldéhyde 10 g/kg.- Marques déposées, autorisation de mise sur le marché et fabrication : DE SANGOSSE. P102 Tenir hors de portée des enfants. P262 Eviter tout contact avec la peau. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. P273 Eviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection. P391 Recueillir le produit répandu. P301+P310 En cas d'ingestion : appeler immédiatement un centre anti poison ou un médecin. P501 Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/nationale. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres en bordure des points d'eau pour tous les usages. SPe6 Pour protéger les oiseaux/les mammifères sauvages, récupérer tout produit accidentellement répandu. EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez http://agriculture.gouv.fr/ecophyto - DE SANGOSSE S.A.S. au capital de 9 828 225 Euros. 300 163 896 RCS Agen. N° TVA intracommunautaire : FR 57 300 163 896. Bonnel - CS10005 - 47480 Pont du Casse (France) - Tél. : 05 53 69 36 30 - Fax : 05 53 66 30 65 - Agrément n° AQ01561 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel. **FEVRIER 2021.** Annule et remplace toute version préalable. Consulter le site www.desangosse.fr - Version actualisée des fiches produits disponible sur www.ciblage-anti-limaces.fr - Résultats affichés en comparaison à METAREX INO.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.